

# PREMIER CERTIFICAT DE SANTÉ

À ÉTABLIR OBLIGATOIREMENT DANS LES 8 JOURS SUIVANT LA NAISSANCE. Article L 2132-3 du Code de la Santé Publique



Enfant Nom	
Prénom	
Date de naissance	Sexe : Fém. Masc. Commune
Lieu de naissance (nom de l'établissement, adresse co	omplète) N° FINESS
Code postal Commune _	
Adresse du domicile :	Commune
M. Mme Melle Nom	
Prénom <u> </u>	
Adresse	
Code postal Commune L	
Famille Nom de naissance de la mère	
Prénom	Date de naissance
Nombre d'enfants vivant au foyer avant la nouve	jour mois an
Niveau d'études de la mère : 1 École prin (inscrire 1, 2, 3 ou 4)	maire - <b>2</b> Secondaire - <b>3</b> Niveau bac - <b>4</b> Enseignement supérieur
Profession : (inscrire le numéro correspondant à votre réponse)	Activité professionnelle : (pour la mère au cours de sa grossesse, pour le père au moment de la naissance)
Mère   1 Agriculteur exploitant	4 Profession Mère 1 Actif 5 Chômeur
<b>2</b> Artisan, commerçant ou chef d'entrep	intermédiaire 2 Retraité 6 Elève, étudiant ou en formation
Pere	Père 3 Au toyer
3 Cadre ou profession intellectuelle supér	ieure 6 Ouvrier 4 Congé parental 7 Autre inactif
Examen médical Examen e	ffectué par : un omnipraticien un pédiatre un autre spécialiste
Médecin : cachet - téléphone Conclusio	ns, précisions et commentaires :
L'enfant nécessite une surveillance médicale particulière non oui	
Je demande une consultation médicale spécialisée non oui	
	e être contacté par le médecin de PMI non oui oui
Je, soussi <sub>g</sub>	gné(e) Dr :
	atteste avoir examiné l'enfant le
Nom et adresse du médecin qui suivra l'enfant	atteste avoir examine l'enfant le
wagge	
Nom et adresse du médecin qui suivra l'enfant	
n blude	
Design gra	
os (	Signature

### DADTIE MÉDICALE

PARTIE MEDICALE	
Antécédents /	Etat de l'enfant
Nombre d'enfants :	à la naissance
nés avant 37 semaines :	Poids Taille,
pesant moins de 2500 g :	•
mort-nés :	Périmètre crânien,
nés vivants puis décédés avant 28 jours :	Apgar à 1 min Apgar à 5 min
Antécédents de césarienne : non oui oui	L'état de l'enfant a-t-il nécessité des gestes techniques spécialisés ? non oui oui
Grossesse	précisez :
Gestité :	Transfert (ou mutation) non oui
(nombre total grossesses y compris actuelle)	Si oui : immédiat secondaire
Parité : Landa (nombre total d'accouchements y compris actuel)	Lieu du transfert (service et adresse):
Date de la première consultation (déclaration de grossesse) : 1°′ trimestre	Pathologie de la
Nombre total d'échographies :	première semaine Non Oui
Mesure de la clarté nucale : non oui	Oxygénothérapie
Échographie morphologique : non oui	Intubation
Préparation à la naissance : non oui	Antibiothérapie (de plus de 48 heures)
Recherche antigène HBs : non oui	Pathologie neurologique
Si oui, résultat : positif négatif négatif	Urgence chirurgicale
Alcool consommé pendant grossesse (verres/semaine) :	Autres (préciser) :
abac consommé (cigarettes/jour) :	Anomalias congénitales
Pathologie en cours de grossesse : non oui oui Si oui, Prééclampsie non oui oui	Anomalies congénitales Non Oui
HTA traitée non oui	Si oui préciser :
Diabète gestationnel non oui	Syndrome polymalformatif
Autre pathologie (préciser) :	Anomalies du tube neural
Hospitalisation (y compris au domicile) en nb de jours	Fente labio-palatine
Motif de l'hospitalisation :	Atrésie de l'œsophage
HTA L. RCIU L. MAP L.	Omphalocèle, gastroschisis  Réduction de membres ou
Autres motifs :	absence d'éléments osseux
ransfert in utero : non oui oui	Suspectée Certain
	Malformation rénale
Accouchement	Hydrocéphalie
Nombre de fœtus : si > 1, rang de naissance :	Malformation cardiaque
Age gestationnel :	Trisomie 21
en semaines d'aménorrhée révolues)	Autres (préciser) :
Présentation: sommet siège autre	Autres informations
Début de travail:	Non Oui
spontané déclenché césarienne avant travail	Allaitement au sein
Rupture membranaire plus de 12 heures avant l'accouchement :	Vaccination par le BCG
non oui	Hépatite B: vaccination
Analgésie: aucune péridurale générale	injection d'immunoglobulines
rachi-anesthésie autre	Test de l'audition pratiqué
Naissance par : voie basse non instrumentale	Résultat normal à surveiller
extraction voie basse instrumentale	Décès de l'enfant
césarienne programmée césarienne en urgence	Age au moment du décès en jours ou heures
En cas de naissance par césarienne, quelle est l'indication?	Cause du décès :
Cause maternelle Cause fœtale	





# MINISTÈRE CHARGÉ DE LA SANTÉ

#### Quand utiliser le premier certificat de santé ?

Il doit être rempli lors de l'examen préventif obligatoire dans les 8 jours qui suivent la naissance. Cet examen est particulièrement important, car réalisé à un âge-clef de l'enfant. Il est remboursé à 100 %.

#### Qui remplit le certificat de santé?

La famille remplit la partie administrative avant la consultation et la remet au médecin. Le médecin remplit la partie médicale, appose son cachet et signe le document.

### Comment remplir le certificat?

Ecrivez une seule lettre par case, en laissant une case blanche entre deux mots.

**Exemple**: si la date de naissance est le 1er janvier 2006, inscrire 0,1,0,1,0,6

Adresse: R,E,S,I,D,E,N,C,E, ,D,E,S, ,S,A,B,L,E,S, ,B,A,T, ,D, ,E,S,C, ,2,

# Qui l'expédie et où ?

Le médecin expédie le certificat de santé dans un délai de 8 jours au médecin responsable du service de Protection Maternelle et Infantile du département, sous pli cacheté portant la mention « secret médical ».

### A quoi sert le certificat de santé?

Les certificats permettent, sous la responsabilité du médecin responsable du service de Protection Maternelle et Infantile (P.M.I.) de votre département et dans le respect du secret médical, de s'assurer que toutes les familles sont en mesure de dispenser à leurs enfants les soins nécessaires et, le cas échéant, de leur proposer une aide (visite à domicile de puéricultrice de la PMI, information sur le suivi, soutien...). Les données issues de ces certificats sont également utilisées de façon ANONYME pour permettre un suivi épidémiologique de la santé des enfants.

Conformément aux dispositions de l'article L2132-3 du code de la santé publique, les renseignements rendus anonymes figurant sur les certificats de santé de votre enfant sont susceptibles de faire l'objet d'un traitement à des fins de suivi statistique et épidémiologique de la santé des enfants, aux services statistiques du ministère chargé de la santé et des **Agences Régionales de Santé (ARS) et à l'Institut de veille sanitaire et à** l'Institut national de la santé et de la recherche médicale. Dans chacun de ces organismes, le traitement est supervisé par un médecin et est placé sous la responsabilité de son directeur.

### PREMIER CERTIFICAT DE SANTÉ

#### Quels sont vos droits d'accès à ces informations ?

Vous pouvez exercer vos droits d'accès aux **informations nominatives** issues de ce certificat, auprès du médecin responsable du service de la P.M.I. de votre département\*. Votre centre de P.M.I. ou la mairie de votre commune pourront vous indiquer son adresse. Si vous constatiez des erreurs, vous pouvez exiger qu'elles soient corrigées.

- \* conformément à :
- la loi nº 78-17 du 6 janvier 1978 (informatique, fichiers et libertés) pour les services départementaux de P.M.I. utilisant l'informatique,
- la loi nº 78-753 du 17 juillet 1978 (liberté d'accès aux documents administratifs).

